

Paris, 16 juillet 2020

TRANSPORT MONDIAL : QUE RESERVE L'AVENIR AU-DELA DU COVID-19 ?

Voici les grands points abordés dans le cadre de cette étude ([à télécharger ici](#), en anglais uniquement) :

Coface ne s'attend pas à ce que le secteur revienne au niveau du 4^{ème} trimestre 2019 avant 2022.

- Dans le scénario central de Coface, le chiffre d'affaires des sociétés cotées du secteur mondial des transports sera inférieur de 32% au 4^{ème} trimestre 2020 et de 5% au 4^{ème} trimestre 2021 par rapport au 4^{ème} trimestre 2019.
- Dans l'hypothèse d'une deuxième vague de la pandémie au 3^{ème} trimestre 2020, le chiffre d'affaires serait en baisse de 57% au 4^{ème} trimestre 2020 et de 27% au 4^{ème} trimestre 2021.
- L'impact de la COVID-19 est d'autant plus important que l'activité économique ralentissait déjà avant la crise.

Focus sur le transport aérien : le moyen de transport le plus touché par la crise sanitaire

- Parmi les 13 secteurs pour lesquels Coface publie des évaluations des risques sectoriels, le transport aérien est le plus affecté : son chiffre d'affaires devrait baisser de 51% dans le scénario de référence et de 57% dans l'hypothèse d'une seconde vague de la COVID-19 au 3^{ème} trimestre 2020.
- Selon l'IATA (International Air Transport Association), le trafic aérien a diminué de 94% en glissement annuel en avril 2020, et ne devrait pas retrouver son niveau d'avant COVID avant plusieurs années.
- La baisse de l'activité des passagers aériens a entraîné une forte diminution de la capacité de fret aérien car la majeure partie du fret aérien est transportée par des avions de passagers dans le « ventre » de l'avion.

Les segments du transport maritime et ferroviaire connaissent également une forte détérioration de leur activité au niveau mondial, même si certains marchés (comme le fret ferroviaire entre la Chine et l'Europe) s'en sortent relativement mieux.

Dans un contexte où :

- Le secteur du transport aérien a eu à faire face à la crise du Boeing 737.
- Plusieurs réglementations pour réduire l'impact des activités du secteur des transports sur l'environnement ont été mises en place comme : l'Organisation maritime internationale (OMI) dont la réglementation OMI 2020, depuis janvier, vise à limiter les émissions de soufre des navires, ou encore l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) des Nations Unies qui depuis mars 2017 a adopté une nouvelle norme sur les émissions de CO₂ des avions.

Nous pouvons organiser un entretien avec **Erwan Madelénat, économiste Coface**, et auteur de cette étude, pour un échange plus approfondi.



MEDIA CONTACT

Service de Presse : Amelie Rivenet +33 7 64 44 65 83 – amelie.rivenet@coface.com

ComCorp : Caroline Pierron / Ingrid Brégeon-Fall +33 1 55 01 09 88 - coface@comcorp.fr

Coface: for trade

Avec plus de 70 ans d'expérience et le plus vaste réseau international, Coface est un leader dans l'assurance-crédit et les services spécialisés adjacents : l'Affacturage, le Recouvrement, l'Assurance Single Risk, la Caution et les services d'Information. Les experts de Coface opèrent au cœur de l'économie mondiale, aidant ~50 000 clients à construire des entreprises performantes, dynamiques et en croissance. Coface accompagne les entreprises dans leurs décisions de crédit. Les services et solutions du Groupe renforcent leur capacité à vendre en les protégeant contre les risques d'impayés sur leurs marchés domestiques et à l'export. En 2019, Coface comptait ~4 250 collaborateurs et a enregistré un chiffre d'affaires de €1,5 Mds.

www.coface.com

COFACE SA. est coté sur le Compartiment A d'Euronext Paris
Code ISIN : FR0010667147 / Mnémonique : COFA

